

**Nom :**

**Déclaration 2025**

**Si vous êtes rentie(è)r(e), les documents et informations ci-dessous doivent être fournis :**

1. AVS ou sécurité sociale étrangère :
  - attestations des rentes AVS, AI, de sécurité sociale suisse et/ou étrangère
2. 2<sup>ème</sup> pilier :
  - Percevez-vous des pensions payées par un Etat étranger (ou l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales) au titre de services rendus à cet Etat (ou à cette subdivision ou collectivité) ?
  - attestations de la caisse de pension suisse et/ou étrangère
  - date de la première rente (si antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2002) (pour chaque rente perçue, si vous bénéficiez de rentes de plusieurs caisses de pension)
3. 3<sup>ème</sup> pilier :
  - attestations de rentes de la prévoyance liée individuelle liée suisse et/ou étrangère
  - attestations des rentes de la prévoyance individuelle libre (assurances vie, rentes viagères) suisse et/ou étrangère

© 2026 taxadvice sàrl - tous droits réservés